



Bulletin Officiel

Publié en application de l'article 31 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994

N° 3532 — Lundi 08 Février 2010

— 15^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A 2-3
L'EPARGNE RELATIF AU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE «TUNISIE LEASING 2009-2» 4-6

PAIEMENT D'ANNUITES

EMPRUNT OBLIGATAIRE « STB 2008/2 » 7

COURBE DES TAUX 7

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 8

ANNEXE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31/12/2009

- ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV
- ATTIJARI VALEURS SICAV
- SICAV AVENIR
- SICAV L'EPARGNANT
- MAXULA INVESTISSEMENT SICAV
- POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

**RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT
APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés faisant appel public à l'épargne que le rapport annuel sur la gestion prévu à l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹ et à l'article 44 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² doit contenir les informations suivantes :

- un exposé sur l'activité, la situation et les résultats de la société ;
- l'évolution de la société et de ses performances au cours des 5 dernières années ;
- les indicateurs spécifiques par secteur (à définir par décision générale du Conseil du Marché Financier) ;
- les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport a été établi ;
- l'évolution prévisible de la situation de la société et les perspectives d'avenir ;
- les activités de la société en matière de recherche et de développement ;
- les changements des méthodes d'élaboration et de présentation des états financiers ;
- l'activité des sociétés dont elle assure le contrôle ;
- les prises de participation ou les aliénations ;
- les renseignements relatifs à la répartition du capital et des droits de vote ;
- l'information sur les conditions d'accès à l'assemblée générale ;
- le rachat d'actions, nature et cadre légal de l'opération ;
- les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ou du Conseil de surveillance ;
- les principales délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale aux organes d'administration et de direction ;

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009

COMMUNIQUE DU CMF (SUITE)

- le rôle de chaque organe d'administration et de direction ;
- les comités spéciaux et le rôle de chaque comité ;
- l'évolution des cours de bourse et des transactions depuis la dernière assemblée générale ;
- le déroulement des opérations de rachat et les effets que cette opération a engendrés ;
- un bref rappel des dispositions statutaires concernant l'affectation des résultats ;
- le tableau d'évolution des capitaux propres ainsi que les dividendes versés au titre des trois derniers exercices ;
- le cas échéant, le rapport du comité permanent d'audit concernant, notamment, la proposition de nomination du commissaire aux comptes ;
- l'intéressement du personnel, la formation ou tout autre forme de développement du capital humain;
- les éléments sur le contrôle interne.

Le rapport annuel sur la gestion de la société doit être établi selon le modèle présenté à l'**Annexe n°12** du règlement susvisé. La société peut insérer dans son rapport annuel d'autres rubriques spécifiques à son activité en plus de celles mentionnées ci-dessus.

A cet effet, le rapport annuel gagnerait en pertinence en intégrant:

- Des données sur l'état de réalisation des prévisions annoncées antérieurement avec une explication appropriée des écarts;
- Des indications sur les efforts en matière d'innovations et d'amélioration de la qualité;
- Des éléments en matière de gouvernance et d'éthique;
- Des indications en matière de développement durable;
- Toute autre élément mis en œuvre pour appliquer la politique de l'entreprise, du secteur et de la profession.

Par ailleurs, le CMF rappelle que, conformément aux dispositions de l'article 256 bis du code des sociétés commerciales, le comité permanent d'audit de chacune des sociétés concernées par lesdites dispositions est appelée à proposer la nomination du ou des commissaires aux comptes.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de se conformer à la réglementation en vigueur, et entreprendre toutes les actions nécessaires pour l'amélioration de la qualité de l'information financière.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE «TUNISIE LEASING 2009-2»

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le 04 juin 2009 a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 60 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le conseil d'administration réuni le 27 août 2009 a décidé l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 15 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+0,6% et TMM+1,4% brut l'an pour le taux variable et entre 5% et 6% brut l'an pour le taux fixe avec précision que : « les taux seront fixés par la Direction Générale à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché ». A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée de l'emprunt à 5 ans et les taux d'intérêts à TMM+0,625% brut l'an pour le taux variable et 5,125% brut l'an pour le taux fixe.

Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2009-2 »

Montant : 15 000 000 de dinars divisé en 150 000 obligations.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : 100DT par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations «TUNISIE LEASING 2009-2» seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +0,625%* brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 625 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mars de l'année N-1 au mois de février de l'année N.
- **Taux fixe :** 5,125%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

* Le conseil d'administration du 27/08/2009 a prévu un taux variable = TMM+0,6% brut l'an au minimum et TMM+1,4% brut l'an au maximum et a délégué le pouvoir à la Direction Générale pour fixer ce taux à la veille de l'émission.

** Le conseil d'administration du 27/08/2009 a prévu un taux fixe = 5% brut l'an au minimum et 6% brut l'an au maximum et a délégué le pouvoir à la Direction Générale pour fixer ce taux à la veille de l'émission

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE (suite)

Intérêts

Les intérêts sont payés à terme échu le 29 mars de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le 29 mars 2015.

Le montant total des intérêts serait de 2 306 250Dt si l'emprunt était souscrit dans sa globalité à taux fixe. S'il était souscrit dans sa globalité à taux variable (TMM+0,625%), le montant des intérêts s'élèverait à 2 218 140Dt (en considérant un taux nominal de 4,9292% à titre indicatif).

Marge actuarielle : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au 31 décembre 2009, qui est égale à 4,3042%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 4,9292 %. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 0,625% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Taux de rendement actuariel : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 5,125% l'an pour le présent emprunt.

Durée totale : Les obligations «TUNISIE LEASING 2009-2» sont émises pour une durée de 5 ans.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de 3 ans pour le présent emprunt.

Duration : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,812 années.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le 18 février 2010 et clôturées sans préavis au plus tard le 29 mars 2010. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis. En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société. Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le 29 mars 2010.

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE (suite)

Amortissement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. L'emprunt sera amorti en totalité le 29 mars 2015.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 29 mars de chaque année. Le premier remboursement en capital et le premier paiement en intérêts auront lieu le 29 mars 2011.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 18 février 2010 aux guichets de TUNISIE VALEURS (Tunis, Tunis II, Marsa, Sfax, Sousse, Nabeul et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement et la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligations de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2009-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente choisis par ce dernier.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

Notation de l'emprunt : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note BBB+ avec perspective d'évolution stable à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du 05/01/2010.

La note BBB+ à long terme correspond, sur l'échelle de notation de Fitch Ratings, à des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures.

Notation de la société: En date du 08 avril 2009, l'agence internationale de notation Fitch Ratings a confirmé les notes attribuées sur l'échelle nationale à Tunisie Leasing à 'BBB+(tun)' pour la note à long terme avec perspective d'évolution Stable et 'F2(tun)' pour la note à court terme.

Cotation en bourse : Des titres de l'émetteur de même catégorie sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2009-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2009-2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la bourse constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°10-686 du 5 février 2010 et d'un document de référence enregistré par le CMF en date du 28 août 2009 sous le n° 09-008 et de son actualisation enregistrée par le CMF en date du 16 octobre 2009 sous le n°09-008/A003, sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de TUNISIE VALEURS, 17, Rue de Jérusalem-1002 Tunis, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

AVIS DES SOCIETES (suite)

PAIEMENT D'ANNUITES

EMPRUNT OBLIGATAIRE «STB 2008/2»

La Société Tunisienne de Banque porte à la connaissance des porteurs d'obligations de l'emprunt obligataire «STB 2008/2» que le remboursement en capital et le règlement des intérêts au taux de 6,50%, relatif à la première échéance, sera effectué à partir de **Judi 18 février 2010** auprès des intermédiaires en bourse et des teneurs de compte par le biais de la STICODEVAM comme suit :

STB 2008/2 :

Principal par obligation : 6,250DT

Intérêt brut par obligation : 6,500DT

Total brut par obligation : 12,750DT

2010 - AS - 80

AVIS

COURBE DES TAUX DU 08 FEVRIER 2010

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,127%		
TN0008002321	BTCT 52 semaines 02/03/2010		4,136%	
TN0008002347	BTCT 52 semaines 06/04/2010		4,153%	
TN0008000044	BTA 10 ans " 6,75% 12 Avril 2010 "		4,156%	1 004,175
TN0008002354	BTCT 52 SEMAINES 11/05/2010		4,169%	
TN0008002362	BTCT 52 SEMAINES 08/07/2010		4,197%	
TN0008002370	BTCT 52 SEMAINES 10/08/2010		4,212%	
TN0008002388	BTCT 52 SEMAINES 07/09/2010		4,225%	
TN0008002396	BTC 52 SEMAINES 12/10/2010		4,242%	
TN0008002404	BTC 52 SEMAINES 16/11/2010		4,258%	
TN0008002420	BTC 52 SEMAINES 18/01/2011	4,288%		
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,342%	999,182
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,402%	1 031,000
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	4,500%		1 013,906
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,563%	1 050,496
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,617%	1 106,962
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,642%	1 140,495
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,704%	1 100,124
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		4,820%	1 021,889
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,883%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,962%	1 108,097
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,113%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,140%		1 025,270
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,477%	1 123,845

[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

DESIGNATION DES OPCVM	GESTIONNAIRE	DATE DE DETACHEMENT	VALEUR	VALEUR	PLUS OU MOINS VALEUR	
		DU DERNIER DIVIDENDE	LIQUIDATIVE Du 5/02/2010	LIQUIDATIVE Du 08/02/2010	DEPUIS LE 31/12/2009	
					EN DINARS	EN %
SICAV OBLIGATAIRES						
TUNISIE SICAV	Tunisie Valeurs	*S.C	131,163	131,195	0,560	0,43%
SICAV RENDEMENT	SBT	31/03/2009	103,408	103,436	0,365	0,35%
ALYSSA SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	102,357	102,383	0,341	0,33%
AMEN PREMIERE SICAV	Amen Invest	24/03/2009	105,090	105,121	0,416	0,40%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA Capitaux	27/04/2009	104,635	104,667	0,446	0,43%
SICAV TRESOR	BIAT Asset Management	14/04/2009	104,772	104,804	0,435	0,42%
SICAV L'EPARGNANT	STB Manager	25/05/2009	103,430	103,462	0,430	0,42%
SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB BH	13/05/2009	103,055	103,087	0,425	0,41%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	17/04/2009	106,632	106,659	0,371	0,35%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	29/05/2009	104,912	104,945	0,451	0,43%
SANADETT SICAV	AFC	23/04/2009	108,715	108,745	0,411	0,38%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	07/05/2009	103,954	103,966	0,405	0,39%
GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	15/05/2009	103,626	103,656	0,390	0,38%
MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	27/05/2009	106,561	106,591	0,420	0,40%
CAP OBLIGATAIRE SICAV	COFIB Capital Finances	18/05/2009	104,782	104,817	0,472	0,45%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	02/04/2009	106,633	106,660	0,369	0,35%
SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS Gestion	27/05/2009	107,490	107,517	0,380	0,35%
SICAV ENTREPRISE	Tunisie Valeurs	29/05/2009	104,980	105,008	0,370	0,35%
AMEN TRESOR SICAV	Amen Invest	19/03/2009	105,549	105,583	0,437	0,42%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	FPG	14/04/2009	104,568	104,600	0,416	0,40%
TUNISO EMIRATIE SICAV	Auto Gérée	02/06/2009	103,474	103,503	0,446	0,43%
FINA O SICAV	FINACORP	04/05/2009	104,982	105,009	0,386	0,37%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART Asset Management	25/06/2009	104,499	104,525	0,387	0,37%
AL HIFADH SICAV	TSI	15/04/2009	104,939	104,970	0,413	0,39%
POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	-	103,169	103,184	0,347	0,34%
MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	-	100,304	100,326	0,326	0,33%
FCP OBLIGATAIRES						
FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	*S.C	** 1,182	1,183	0,003	0,25%
FCP SALAMETT CAP	AFC	*S.C	** 11,335	11,338	0,040	0,35%
FCP SALAMETT PLUS	AFC	21/04/2009	10,531	10,534	0,041	0,39%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	28/05/2009	** 102,546	102,620	0,368	0,36%
FCP SECURAS	STB Manager	14/05/2009	102,529	102,554	0,361	0,35%
FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	-	105,369	105,406	0,472	0,45%
SICAV MIXTES						
SICAV PLUS	Tunisie Valeurs	*S.C	43,338	43,342	0,149	0,34%
SICAV AMEN	Amen Invest	*S.C	31,465	31,474	0,122	0,39%
SICAV BNA	BNA Capitaux	27/04/2009	96,062	95,692	4,549	4,99%
ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	29/05/2009	142,105	142,344	5,949	4,36%
ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	29/05/2009	1 421,888	1 422,549	67,233	4,96%
SICAV L'INVESTISSEUR	STB Manager	20/05/2009	76,544	76,627	2,012	2,70%
SICAV PROSPERITY	BIAT Asset Management	14/04/2009	107,866	108,066	2,661	2,52%
ARABIA SICAV	AFC	23/04/2009	72,170	72,584	2,196	3,12%
SICAV BH PLACEMENT	SIFIB BH	18/05/2009	50,620	50,557	1,092	2,21%
SICAV AVENIR	STB Manager	22/05/2009	58,029	58,006	0,847	1,48%
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	102,721	102,603	1,575	1,56%
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	110,831	110,315	3,331	3,11%
SICAV SECURITY	COFIB Capital Finances	18/05/2009	16,050	15,957	0,395	2,54%
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	106,106	105,470	5,779	5,80%
SICAV CROISSANCE	SBT	31/03/2009	275,018	274,035	19,585	7,70%
SICAV OPPORTUNITY	BIAT Asset Management	14/04/2009	116,239	116,750	2,993	2,63%
STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART Asset Management	29/05/2009	2 001,832	2 008,394	117,793	6,23%
FCP MIXTES						
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS Gestion	-	** 2 036,471	2 053,172	63,310	3,18%
MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 165,849	168,295	9,208	5,79%
MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 147,992	149,330	5,502	3,83%
MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	18/05/2009	** 132,401	133,191	3,296	2,54%
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	*S.C	** 2,129	2,162	0,144	7,14%
FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	*S.C	** 1,722	1,733	0,065	3,90%
MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 9 561,254	9 709,366	567,039	6,20%
FCP IRADETT 20	AFC	21/04/2009	11,716	11,730	0,199	1,73%
FCP IRADETT 50	AFC	21/04/2009	12,544	12,567	0,240	1,95%
FCP IRADETT 100	AFC	21/04/2009	16,199	16,295	0,498	3,15%
FCP IRADETT CEA	AFC	21/04/2009	16,756	16,856	1,295	8,32%
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT Asset Management	14/04/2009	** 131,387	135,473	7,685	6,01%
FCP BNAC PROGRES	BNA Capitaux	26/08/2009	** 123,053	125,147	5,440	4,54%
FCP BNAC CONFIANCE	BNA Capitaux	26/08/2009	** 119,068	120,497	4,177	3,59%
FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	29/05/2009	19,097	19,083	1,412	7,99%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	Alliance Asset Management	-	** 1 184,960	1 187,506	28,060	2,42%
FCP VALEURS SERENITE 2013	Tunisie Valeurs	*S.C	** 6 299,510	6 306,566	138,174	2,24%
AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	28/05/2009	** 115,621	115,579	2,224	1,96%
AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	28/05/2009	** 121,606	121,902	6,803	5,91%
FCP FINA 60	FINACORP	*S.C	** 1 108,093	1 104,815	-3,379	-0,30%
FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	*S.C	151,629	151,301	8,747	6,14%
FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	*S.C	670,545	665,487	47,242	7,64%
FCP KOUNOUZ	TSI	*S.C	** 150,475	150,368	9,856	7,01%
FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB Manager	15/05/2009	128,539	128,187	8,132	6,77%
FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	*S.C	128,757	128,796	9,139	7,64%
FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	*S.C	120,525	120,737	6,062	5,29%
FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	*S.C	110,649	110,820	3,152	2,93%
FCP SECURITE	BNA Capitaux	*S.C	** 115,006	115,517	3,779	3,38%
FCP OPTIMA	SIFIB BH	*S.C	** 114,648	115,563	3,086	2,74%
AIRLINES FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	*S.C	** 13,501	13,515	0,918	7,29%
FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	*S.C	** 111,070	111,666	6,380	6,04%
FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	-	107,638	107,676	3,792	3,65%
AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	-	10,571	10,558	0,173	1,67%
FCP VALEURS QUIETUDE 2014	Tunisie Valeurs	*S.C	** 5 373,365	5 378,846	150,937	2,89%
ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	-	11,301	11,274	0,428	3,95%
MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	-	148,255	151,557	17,389	12,96%
FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	-	** 1 277,762	1 274,320	107,656	9,23%
FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	-	1,159	1,136	0,030	2,71%
FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	-	102,239	102,287	2,550	2,56%
TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	-	** 10 100,718	10 094,127	104,391	1,04%
FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	-	** 100,196	100,208	0,208	0,21%

* S.C. : SICAV de type Capitalisation ** V.L. Calculée hebdomadairement

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

**SITUATION TRIMESTRIELLE D' ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV
ARRETEE AU 31/12/2009**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS PROVISOIRES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009.

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par l'assemblée générale de la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV », et en application de l'article 8 de la loi 2001- 83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen limité du bilan de la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » au 31/12/2009, ainsi que de l'état de résultat et de l'état de variation de l'actif net pour la période du 01/10/2009 au 31/12/2009.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur la composition de l'actif au 31/12/2009, sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que cet examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV », ci-joint, ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation financière de la société au 31/12/2009.

**Le Commissaire aux comptes :
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI**

**BILAN
AU 31/12/2009**

ACTIF	Note	Au 31/12/09	Au 31/12/08
AC1-PORTEFEUILLE-TITRES		87 303 604	63 544 133
a-Actions,valeurs assimilées et droits rattachés		4 082 228	
b-Obligations et valeurs assimilées	3-1	83 221 376	63 544 133
c-Autres valeurs			
AC2-Placements monétaires et disponibilités		41 958 896	23 879 734
a-Placements monétaires	3-3	22 505 027	6 706 683
b-Disponibilités	3-5	19 453 869	17 173 051
AC3-Créances d'exploitation		15 341	43 581
AC4-Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIF		129 277 841	87 467 448
PASSIF			
PA1-Opérateurs créditeurs	3-8	126 740	165 163
PA2-Autres créditeurs divers	3-9	#VALEUR!	202 072
TOTAL PASSIF		#VALEUR!	367 236
ACTIF NET			
CP1-Capital	3-6	#VALEUR!	83 138 047
CP2-Sommes distribuables		#VALEUR!	3 962 165
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs	3-7	953	586
b-Sommes distribuables de la période	3-7	#VALEUR!	3 961 579
ACTIF NET		#VALEUR!	87 100 212
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		#VALEUR!	87 467 448

**ETAT DE RESULTAT
AU 31/12/2009**

LIBELLE	NOTE	01/10/2009	01/01/2009	01/10/2008	01/01/2008
		31/12/2009	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2008
PR 1-Revenus de portefeuille-titres		1 015 066	4 165 988	858 489	3 478 791
a-Dividendes		0	361 365		
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées	3-2	1 015 066	3 804 623	858 489	3 478 791
c-Revenus des autres valeurs					
PR 2-Revenus des placements monétaires	3-4	464 373	1 563 054	316 785	1 111 367
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 479 439	5 729 042	1 175 274	4 590 158
CH 1-Charges de gestion des placements	3-10	127 177	424 128	78 940	313 655
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 352 262	5 304 914	1 096 334	4 276 503
PR 3-Autres produits					
CH 2-Autres charges	3-11	#VALEUR!	196 761	70 185	222 035
RESULTAT D'EXPLOITATION		#VALEUR!	5 108 153	1 026 149	4 054 468
PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation		-101 234	374 131	-238 752	-92 889
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		#VALEUR!	5 482 284	787 397	3 961 579
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		101 234	-374 131	238 752	92 889
_Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-16 446	-192 713	-16 252	-146 067
_Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		160 493	47 114	-28 857	-90 268
_Frais de négociation					
RESULTAT NET DE LA PERIODE		#VALEUR!	4 962 553	981 040	3 818 133

**ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET
AU 31/12/2009**

	01/10/2009	01/01/2009	01/10/2008	01/01/2008
	31/12/2009	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2008
<u>AN 1-VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>				
a-Résultat d'exploitation	#VALEUR!	5 108 153	1 026 149	4 054 468
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-16 446	-192 713	-16 252	-146 067
c-Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	160 493	47 114	-28 857	-90 268
d-Frais de négociation de titres				
<u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	0	-5 157 627	0	-3 747 572
<u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>				
a-Souscriptions	70 712 628	182 479 186	15 296 170	98 874 253
_Capital	68 619 500	177 084 300	14 792 700	96 122 100
_Régularisation des sommes non distribuables	-644 465	-1 609 166	-102 035	-564 627
_Régularisation des sommes distribuables	2 737 593	7 004 052	605 506	3 316 780
_Droits d'entrée				
b-Rachats	-69 702 472	-141 873 495	-21 572 973	-93 806 170
_Capital	-67 480 400	-137 706 500	-20 872 100	-90 990 000
_Régularisation des sommes non distribuables	616 747	1 266 510	143 427	545 744
_Régularisation des sommes distribuables	-2 838 819	-5 433 505	-844 300	-3 361 914
_Droit de sortie				
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	#VALEUR!	40 410 616	-5 295 763	5 138 644
<u>AN 4-ACTIF NET</u>				
a-en début de période	125 059 452	87 100 212	92 395 974	81 961 568
b-en fin de période	127 510 828	127 510 828	87 100 212	87 100 212
<u>AN 5- NOMBRE D' ACTIONS (ou de part)</u>				
a-en début de période	1 219 740	837 353	898 147	786 032
b-en fin de période	1 231 131	1 231 131	837 353	837 353
VALEUR LIQUIDATIVE	103,572	103,572	104,019	104,019
DIVIDENDE DISTRIBUE	0,000	4,731	0,000	4,707
AN6-TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	1,02%	4,12%	1,11%	4,27%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 31/12/2009

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2009 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2- 3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 87 303 604 DT contre 63 544 133 DT au 31/12/2008, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
Coût d'acquisition	85 415 204	61 882 697
- Obligations et valeurs assimilées	81 368 444	61 882 697
- Actions SICAV Obligataires	4 046 760	-
Plus ou moins values potentielles	-707 552	- 514 838
-Obligations et valeurs assimilées	- 743 019	- 514 838
- Actions SICAV	35 467	-
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assim.	2 595 951	2 176 274
Total	87 303 604	63 544 133

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe I.

3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus de portefeuille titres totalisent 4 165 988 DT pour la période allant du 01/01/2009 au 31/12/2009 contre un montant de 3 478 791 DT au 31/12/2008, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
- Revenus des Obligations	3 804 623	3 478 791
- Revenus des Actions OPCVM	361 365	-
Total	4 165 988	3 478 791

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 22 505 027 DT contre 6 706 683 DT au 31/12/2008 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
- Certificats de dépôts	12 997 146	6 500 000
- Intérêts courus sur certificats de dépôts	242 536	206 683
-Billet de trésorerie	9 203 610	-
- Intérêts courus sur Billet de trésorerie	61 733	-
TOTAL	22 505 027	6 706 683

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2009 au 31/12/2009, à 1 563 054 DT contre 1 111 367 DT au 31/12/2008, et représente le montant des intérêts courus sur le compte courant et les intérêts sur les placements à terme.

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
- Intérêts/ compte courant	16 013	8 178
- Intérêts/ Placements à terme	768 512	618 295
- Intérêts/ CD	468 418	463 428
- Intérêts/ Billets de trésorerie	302 750	-
-Ecart/Mise en pension livrée	7 361	21 466
Total	1 563 054	1 111 367

3- 5 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 19 453 869 DT contre 17 173 051 DT au 31/12/2008 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
- Avoirs en banque	18 916 533	- 4 578 697
- Sommes à l'encaissement	1 376 272	5 720 543
- Sommes à régler	- 17 267 382	- 886 276
- Ecart sur intérêts courus/Cpte courant	22 146	6 132
- Dépôt à termes	16 000 000	16 500 000
- intérêts courus/ Dépôt à termes	406 300	411 349
Total	19 453 869	17 173 051

3-6 Note sur le capital

Capital au 30/09/2009

- Montant	120 772 161
- Nombre de titres	1 219 740
- Nombre d'actionnaires	792

Souscriptions réalisées

- Montant	67 975 035
- Nombre de titres	686 195
- Nombre d'actionnaires nouveaux	95

Rachats effectués

- Montant	-66 863 652
- Nombre de titres	674 804
- Nombre d'actionnaires sortants	83

Autres effets s/capital

- Variation des plus et moins values potentielles	-16446
- Plus values réalisées sur cession de titres	160 493
- Frais de négociation	0

Capital au 31/12/2009

- Montant	122 027 591
- Nombre de titres	1 231 131
- Nombre d'actionnaires	804

3- 7 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondant au résultat distribuable de l'exercice 2009 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
Sommes distribuables de l'exercice	5 482 284	3 961 579
Sommes distribuables des exercices antérieurs	953	586
Total	5 483 237	3 962 165

Les sommes distribuables de l'exercice et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Montant	Régul. Sous.	Régul. Rachats	Total
Sommes distribuables de l'exercice en cours	5 108 153	4 686 913	-4 312 782	5 482 284
Sommes distribuables des exercices antérieurs	844	991	-882	953
Total	5 108 997	4 687 904	4 313 664	5 483 237

3- 8 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 126 740 DT contre un solde de 165 163 DT au 31/12/2008, détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
- Gestionnaire	61 496	80 708
- Dépositaire	65 244	84 455
Total	126 740	165 163

3- 9 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 1 640 273 DT contre un solde de 202 072 DT au 31/12/2008 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
- Honoraires du Commissaire aux Comptes	29 640	24 966
- Dividende à payer exercice 2002	17 159	17 159
- Dividende à payer exercice 2003	6 775	6 775
- Dividende à payer exercice 2004	2 754	2 754
- Dividende à payer exercice 2005	62 620	62 620
- Dividende à payer exercice 2006	41 236	42 066
- Dividende à payer exercice 2007	1 543	1 765
- Dividende à payer exercice 2008	1 419 456	-
- CMF à payer	12 191	7 929

- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	32 604	22 269
- TCL à régulariser	11 808	11 808
- Compte d'attente	917	917
- Etat taxes à payer	1 567	1 044
Total	1 640 273	202 072

3- 10 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 424 128 DT contre 313 655 DT au 31/12/2008, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
- Rémunération du gestionnaire	212 064	156 827
- Rémunération du dépositaire	212 064	156 828
Total	424 128	313 655

3- 11 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 196 761 DT, contre 222 035 DT au 31/12/2008 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
- Rémunération d'intermédiaire et honoraire	20 000	20 000
- Redevance CMF	119 810	88 603
- Frais de publicité et publications	8030	8 030
- Autres charges/ Services bancaires	89	7
- Frais sur mise en pension de Titres	30 164	89 934
- Jetons de présence	4 000	4 000
- TCL	14 668	11 461
Total	196 761	222 035

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société a été confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,177 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Les honoraires d'« Attijari Gestion » au 31/12/2009 s'élèvent à 212 064 DT TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,177 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Les honoraires d'Attijari Bank au 31/12/2009 s'élèvent à 212 064 DT TTC.

4- 3 Convention de pension livrée :

Attijari Obligataire Sicav a signé avec Attijari Bank la convention Cadre de pension Livrée et ce après accord du Conseil du Marché Financier.

Les opérations de mise en pension livrée effectuées par la SICAV avec Attijari Bank l'exercice 2009 ont coûté 30 164 DT.

SITUATION TRIMESTRIELLE D' ATTIJARI VALEURS SICAV ARRETEE AU 31\12\2009

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS PROVISOIRES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009.

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par l'assemblée générale de la société « ATTIJARI VALEURS SICAV », et en application de l'article 8 de la loi 2001- 83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen limité du bilan de la société « ATTIJARI VALEURS SICAV » au 31/12/2009, ainsi que de l'état de résultat et de l'état de variation de l'actif net pour la période du 01/10/2009 au 31/12/2009.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur la composition de l'actif au 31/12/2009, sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que cet examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

L'examen de l'actif de la « ATTIJARI VALEURS SICAV » nous a permis de relever un dépassement des seuils suivants :

1. Seuil de 10 % prévu par l'article 29 paragraphe 3 de la loi 2001-83 relatif à l'emploi de l'actif dans des titres émis ou garantis par un même émetteur. En effet, l'actif de la « ATTIJARI VALEURS SICAV » est employé au 31/12/2009 à raison de 17 % dans des titres émis par Attijari Bank.

2. Attijari Bank détient au 31/12/2009, 67,31% du capital de la « ATTIJARI VALEURS SICAV ». Celle-ci détient 0,41% du capital de la banque. Ceci constitue une contravention aux dispositions de l'article 466 du code des sociétés commerciales, relatives aux participations réciproques.

Sur la base de notre examen limité, et compte tenu de ce qui est décrit aux paragraphes précédents, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de la société « ATTIJARI VALEURS SICAV », ci-joint, ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation financière de la société « ATTIJARI VALEURS SICAV » au 31/12/2009.

Le Commissaire aux comptes :
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

BILAN
AU 31/12/2009

<u>ACTIF</u>	<u>NOTE</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2009</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2008</u>
AC1-PORTEFEUILLE-TITRES		10 492 144	9 166 489
a-Actions,valeurs assimilées et droits rattachés	3-1	8 279 923	6 560 553
b-Obligations et valeurs assimilées	3-1	2 212 222	2 605 936
c-Autres valeurs			
AC2-PLACEMENTS MONTAIRES ET DISPONIBILITES		5 111 455	2 304 358
a-Placements monétaires	3-3	495 316	
b-Disponibilités	3-5	4 616 140	2 304 358
AC3-CREANCE D'EXPLOITATION			
AC4-AUTRES ACTIFS			
TOTAL ACTIF		15 603 600	11 470 847
<u>PASSIF</u>			
PA1-OPERATEURS CREDITEURS	3-8	39 597	58 029
PA2-AUTRS CREDITEURS DIVERS	3-9	216 201	182 570
TOTAL PASSIF		255 798	240 599
<u>ACTIF NET</u>			
CP1-CAPITAL	3-6	15 158 113	11 067 275
CP2-SOMMES DISTRIBUABLES		189 688	162 973
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs	3-7	70	52
b-Sommes distribuables de la période	3-7	189 618	162 922
ACTIF NET		15 347 802	11 230 248
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		15 603 600	11 470 847

ETAT DE RESULTAT
AU 31/12/2009

	<u>NOTE</u>	<u>Du</u> <u>01/10/2009</u> <u>Au</u> <u>31/12/2009</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2009</u> <u>Au</u> <u>31/12/2009</u>	<u>Du</u> <u>01/10/2008</u> <u>Au</u> <u>31/12/2008</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2008</u> <u>Au</u> <u>31/12/2008</u>
PR 1-Revenus de portefeuille-titres		26 809	313 999	31 959	224 452
a-Dividendes	3-2	0	201 439	0	110 832
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées	3-2	26 809	112 560	31 959	113 620
c-Revenus des autres valeurs	3-2				
PR 2-Revenus des placements monétaires	3-4	6 798	37 462	15 991	70 470
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		33 607	351 460	47 950	294 922
CH 1-Charges de gestion des placements	3-10	38 380	134 443	28 887	106 479
REVENU NET DES PLACEMENTS		-4 773	217 017	19 063	188 443
PR 3-Autres produits					
CH 2-Autres charges	3-11	11 630	33 564	7 433	27 487
RESULTAT D EXPLOITATION		-16 403	183 453	11 630	160 955
PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation		-3 126	6 165	-2 242	1 966
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		-19 530	189 618	9 387	162 922
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation d'exploitation (annulation)		3 126	-6 165	2 140	-1 966
_Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-1 248 138	2 030 899	-940 952	1 929 441

_ Plus (ou moins) valeurs réalisées sur				
cession des titres	1 361 569	1 662 456	67 589	76 716
_ Frais de négociation	-17 125	-31 075	-1 806	-15 258
RESULTAT NET DE LA PERIODE	79 903	3 845 733	-863 642	2 151 854

**ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET
AU 31/12/2009**

	<u>Du</u> <u>01/10/2009</u> <u>Au</u> <u>31/12/2009</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2009</u> <u>Au</u> <u>31/12/2009</u>	<u>Du</u> <u>01/10/2008</u> <u>Au</u> <u>31/12/2008</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2008</u> <u>Au</u> <u>31/12/2008</u>
<u>AN 1-VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT</u>				
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>				
a-Résultat d'exploitation	-16 403	183 453	11 630	160 955
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-1 248 138	2 030 899	-940 952	1 929 441
c-Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	1 361 569	1 662 456	67 589	76 716
d-Frais de négociation de titres	-17 125	-31 075	-1 806	-15 258
<u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	0	-168 376	0	-167 904
<u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>				
a-Souscriptions	2 789 200	3 671 968	0	692 104
_ Capital	2 047 300	2 761 400	0	666 600
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	707 052	857 825	0	15 976
_ Régularisation des sommes distribuables	34 847	52 742	0	9 528
_ Droits d'entrée				
b-Rachats	-3 017 090	-3 231 771	-157 115	-654 314
_ Capital	-2 215 700	-2 393 600	-152 100	-653 100
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-763 415	-797 067	-2 772	10 392
_ Régularisation des sommes distribuables	-37 975	-41 104	-2 243	-11 606
_ Droit de sortie				
VARIATION DE L'ACTIF NET	-147 988	4 117 554	-1 020 655	2 021 741
<u>AN 4-ACTIF NET</u>				
a-En début de période	15 495 789	11 230 248	12 250 902	9 208 507
b-En fin de période	15 347 802	15 347 802	11 230 248	11 230 248
<u>AN 5-NOMBRE D' ACTIONS (ou de part)</u>				
a-En début de période	114 256	108 894	110 415	108 759
b-En fin de période	112 572	112 572	108 894	108 894
VALEUR LIQUIDATIVE	136,338	136,338	103,130	103,130
DIVIDENDE DISTRIBUE	0,000	1,496	0,000	1,581
AN6-TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	0,53%	33,65%	-7,05%	23,67%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 31/12/2009

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2009 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2009, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2009 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

2- 3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 10 492 144 DT contre 9 166 489 DT au 31/12/2008, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
Coût d'acquisition	7 783 252	8 478 782
- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	4 909 263	5 475 490
- Titres OPCVM	718 109	463 412
- Obligations et valeurs assimilées	2 155 880	2 539 880
Plus ou moins values potentielles	2 652 551	621 652
- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	2 645 733	616 978
- Titres OPCVM	6 818	4 674
Intérêts courus sur Obligations et valeurs	56 341	66 055
Total	10 492 144	9 166 489

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe I.

3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 313 999 DT pour la période allant du 01/01/2009 au 31/12/2009 contre un montant de 224 452 DT au 31/12/2008, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
- Revenus des actions et valeurs assimilées	83 400	108 478
- Revenus des Titres OPCVM	118 039	2 354
- Revenus des Obligations	112 560	113 620
Total	313 999	224 452

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 495 316 DT et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2009
-Billets de trésorerie	494 672
- Intérêts courus sur billets de trésorerie	644
TOTAL	495 316

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2009 au 31/12/2009, à 37 462 DT contre 70 470 DT au 31/12/2008, et représente le montant des intérêts courus sur le compte courant et les intérêts sur les placements à terme.

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
- Intérêts/ compte courant	3 626	4 750
- Intérêts/ CD	-	6 601
- Intérêts/ Billets de trésorerie	11 348	-
- Intérêts/ Dépôt à terme	22 488	59 119
Total	37 462	70 470

3- 5 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 4 616 140 DT contre 2 304 358 DT au 31/12/2008 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
- Avoir en banque	551 406	2 227 779
- Sommes à l'encaissement	4 131 358	217 990
- Sommes à régler	- 72 197	- 2 143 358
- Ecart sur intérêts courus /TCN	5 573	1 947
- Dépôt à terme	-	2 000 000
Total	4 616 140	2 304 358

3-6 Note sur le capital

- Capital au 30/09/2009	
- Montant	15 286 570
- Nombre de titres	114 256
- Nombre d'actionnaires	62

Souscriptions réalisées

- Montant	2 754 352
- Nombre de titres	20 473
- Nombre d'actionnaires nouveaux	2

Rachats effectués

- Montant	- 2 237 333
- Nombre de titres	22 157
- Nombre d'actionnaires sortants	2

Autres effets s/capital

- Variation des plus et moins values potentielles	- 1 248 138
- Plus values réalisées sur cession de titres	1 361 569
- Frais de négociation	- 17 125

- Capital au 31/12/2009

- Montant	15 158 113
- Nombre de titres	112 572
- Nombre d'actionnaires	62

3- 7 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes au résultat distribuable de l'exercice 2009 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
Sommes distribuables de l'exercice	189 618	162 922
Sommes distribuables des exercices antérieurs	70	52
Total	189 618	162 973

Les sommes distribuables de l'exercice et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Montant	Régul. Souscription s	Régul. Rachats	Total
Sommes distribuables de l'exercice en cours	183 453	46 297	-40 132	189 618
Sommes distribuables des exercices antérieurs	70	15	-15	70
Total	183 523	46 312	- 40 147	189 688

3- 8 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 39 597 DT contre un solde 58 029 DT au 31/12/2008, détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
- Gestionnaire	19 190	28 406
-Dépositaire	20 407	29 623
Total	39 597	58 029

3- 9 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 216 201 DT contre un solde 182 570 DT au 31/12/2008 détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
- Honoraires du Commissaire aux Comptes	8 030	8 030
- Dividende à payer exercice 1998	15 037	15 037
- Dividende à payer exercice 1999	11 556	11 556
- Dividende à payer exercice 2000	13 358	13 358
- Dividende à payer exercice 2001	15 514	15 514
- Dividende à payer exercice 2002	15 041	15 042
- Dividende à payer exercice 2003	19 837	19 837
- Dividende à payer exercice 2004	27 011	27 011
- Dividende à payer exercice 2005	7 570	7 570
- Dividende à payer exercice 2006	6 218	6 218
- Dividende à payer exercice 2007	9 254	9 273
- Dividende à payer exercice 2008	24 944	-
- CMF à payer	1 295	1 022
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	27 898	20 601
- TCL à régulariser	12 423	12 423
- Etat à payer	1 215	78
Total	216 201	182 570

3-10 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 134 443 DT contre 106 479 DT au 31/12/2008, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
- Rémunération du gestionnaire	67 222	53 239
- Rémunération du dépositaire	67 221	53 240
Total	134 443	106 479

3.11 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 33 564 DT, contre 27 487 DT au 31/12/2008 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
- Rémunération d'intermédiaire et honoraire	7 656	7 447
- Redevance CMF	13 445	10 648
- Frais de publicité et publications	8 000	8 030
- Autres charges	3	3
- TCL	4 460	1 359
Total	33 564	27 487

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Les honoraires d'« Attijari Gestion » au 31/12/2009 s'élèvent à 67 222 DT TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à Attijari Bank. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Les honoraires d'Attijari Bank au 31/12/2008 s'élèvent à 67 221 DT TTC.

SITUATION TRIMESTRIELLE DE SICAV AVENIR ARRETEE AU 31\12\2009

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS PROVISOIRES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009.

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 03 avril 2007 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV-AVENIR» pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 1.307.629, un actif net D : 1.303.375 et un bénéfice de la période de D : 55.249.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «SICAV-AVENIR», comprenant le bilan au 31 Décembre 2009, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

- 1- La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

- 2- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

- 3- A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société «SICAV-AVENIR», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2009, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Le Commissaire aux Comptes
Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2009	31/12/2008
Portefeuille-titres	4	928 843	795 787
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		372 159	373 458
Obligations et valeurs assimilées		499 604	365 983
Titres OPCVM		57 080 -	56 346
Placements monétaires et disponibilités		378 191	359 959
Placements monétaires	6	367 000	350 040
Disponibilités		11 191	9 919
Créances d'exploitation		- -	131
Autres actifs		595	595
TOTAL ACTIF		1 307 629	1 156 472
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	8	4 254	4 124
TOTAL PASSIF		4 254	4 124
ACTIF NET			
Capital	10	1 271 043	1 116 873
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		22 -	8
Sommes distribuables de l'exercice en cours		32 310	35 467
ACTIF NET		1 303 375	1 152 348
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 307 629	1 156 472

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2009</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2009</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2008</i>	<i>Année 2008</i>
Revenus du portefeuille-titres	5	5 509	35 910	3 646	37 697
Dividendes		-	14 989	-	20 417
Revenus des obligations et valeurs assimilées		5 509	20 921	3 646	17 280
Revenus des placements monétaires	7	2 237	10 641	2 925	10 122
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		7 746	46 551	6 571	47 819
Charges de gestion des placements	9	(3 552)	(13 559)	(3 289)	(12 970)
REVENU NET DES PLACEMENTS		4 194	32 992	3 282	34 849
Autres charges		(2)	(28)	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 192	32 964	3 282	34 849
Régularisation du résultat d'exploitation		(685)	(654)	661	618
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		3 507	32 310	3 943	35 467
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		685	654	(661)	(618)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		42 747	173 902	(132 043)	(70 123)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		8 501	4 520	9 296	91 904
Frais de négociation		(191)	(390)	(76)	(649)
RESULTAT DE LA PERIODE		55 249	210 996	(119 541)	55 981

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/10 au 31/12/2009	Période du 01/01 au 31/12/2009	Période du 01/10 au 31/12/2008	Année 2008
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>55 249</u>	<u>210 996</u>	<u>(119 541)</u>	<u>55 981</u>
Résultat d'exploitation	4 192	32 964	3 282	34 849
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	42 747	173 902	(132 043)	(70 123)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	8 501	4 520	9 296	91 904
Frais de négociation de titres	(191)	(390)	(76)	(649)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>-</u>	<u>(35 451)</u>	<u>-</u>	<u>(32 297)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(27 857)</u>	<u>(24 518)</u>	<u>24 870</u>	<u>16 767</u>
Souscriptions				
- Capital	-	3 175	22 198	24 507
- Régularisation des sommes non distribuables	-	185	2 011	2 162
- Régularisation des sommes distribuables	-	31	661	675
Rachats				
- Capital	(23 476)	(23 524)	-	(9 614)
- Régularisation des sommes non distribuables	(3 696)	(3 698)	-	(615)
- Régularisation des sommes distribuables	(685)	(687)	-	(348)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>27 392</u>	<u>151 027</u>	<u>(94 671)</u>	<u>40 451</u>
ACTIF NET				
En début de période	1 275 983	1 152 348	1 247 019	1 111 897
En fin de période	1 303 375	1 303 375	1 152 348	1 152 348
NOMBRE D'ACTIONS				
En début de période	23 282	23 217	22 746	22 901
En fin de période	22 794	22 794	23 217	23 217
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>57,181</u>	<u>57,181</u>	<u>49,634</u>	<u>49,634</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>4,33%</u>	<u>18,28%</u>	<u>(9,47%)</u>	<u>5,16%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2009

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV AVENIR est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 26 Août 1994 à l'initiative de la Banque de Développement Economique de Tunisie « BDET » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 30 juin 1994.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2004 a décidé le changement de la dénomination sociale désignée initialement "SICAV BDET".

La société a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV AVENIR bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2009, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2009 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2009 à D : 928.843 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2009	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		313 777	372 159	28,55%
Actions, valeurs assimilées & droit rattachés admis à la cote		313 777	372 159	28,55%
<u>Actions</u>				
BT	600	53 294	58 170	4,46%
SOMOCER	4 250	15 673	7 935	0,61%
SIPHAT	1 400	35 594	25 256	1,94%
POULINA	1 448	8 616	10 137	0,78%
SOTETEL	500	11 390	7 667	0,59%
ELECTROSTAR	400	5 513	3 060	0,23%
ASSAD	5 500	20 887	68 525	5,26%
TUNISIE LEASING	116	1 550	2 916	0,22%
SITS	10 072	25 758	36 068	2,77%
SOTRAPIL	1 000	28 925	10 656	0,82%
ESSOUKNA	4 300	22 625	23 147	1,78%
TUNIS AIR	7 367	23 078	18 314	1,41%
ADWYA	6 646	22 293	55 866	4,29%
TPR	2 250	8 495	12 602	0,97%
SPDIT	1 000	6 050	6 037	0,46%
ARTES	800	8 264	9 667	0,74%
TUNINVEST SICAR	600	8 104	6 979	0,54%
UIB	500	7 665	9 155	0,70%
<u>Droits</u>				
SITS DS	2	0	0	0,00%
TUNISAIR DA	11	3	2	0,00%
Titres OPCVM		56 564	57 080	4,38%
SICAV L'EPARGNANT	554	56 564	57 080	4,38%
Obligations de sociétés et valeurs assimilées		488 569	499 604	38,33%
Obligations de sociétés		488 569	499 604	38,33%
AIL 2005	700	14 000	14 275	1,10%
AIL 2009-1	500	50 000	52 215	4,01%
CIL 2004/2	500	10 000	10 422	0,80%
AMEN BANK 2009 B	500	50 000	50 545	3,88%
BTE 2009	1 000	100 000	101 231	7,77%
UTL 2004	700	42 000	43 772	3,36%
GL 2004/1	750	15 000	15 841	1,22%
OCA ATTIJARI	1 512	7 569	7 837	0,60%
BH SUB 2007	1 000	100 000	100 294	7,69%
BNA 2009 SUB	1 000	100 000	103 172	7,92%
TOTAL		858 910	928 843	71,26%

Note 5 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 5.509 pour la période allant du 01.10 au 31.12.2009, contre D : 3.646, pour la même période de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	4 ^{ème} Trimestre 2009	4 ^{ème} Trimestre 2008
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	5 509	3 646
TOTAL	5 509	3 646

Note 6 : placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2009 à D : 367.000 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur Actuelle	% actif net
Placement employés en bons de trésor (3,85%)	25 101	25 535	1,96%
Placement employés en bons de trésor (3,80%)	19 299	19 450	1,49%
Placement employés en bons de trésor (3,80%)	250 889	252 124	19,34%
Placement employés en bons de trésor (3,80%)	19 519	19 593	1,50%
Placement employés en bons de trésor (3,80%)	50 279	50 298	3,86%
TOTAL	365 087	367 000	28,16%

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.10 au 31.12.2009 à D : 2.237, contre D : 2.925 pour la période allant du 01.10 au 31.12.2008, et se détaille comme suit :

	4 ^{ème} Trimestre 2009	4 ^{ème} Trimestre 2008
Intérêts des placements employés en bons de trésor	2 237	-
Intérêts des comptes à terme	-	2 925
TOTAL	2 237	2 925

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Le compte "Opérateurs créditeurs" accuse au 31 Décembre 2009 un solde de D : 4.254, contre D : 4.124 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille comme suit:

	31 Décembre	
	2009	2008
Gestionnaire	1 114	983
Dépositaire	3 140	3 141
<u>Total</u>	<u>4 254</u>	<u>4 124</u>

Note 9 : Charges de gestion des placements

Le compte "Charges de gestion des placements" s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2009 à D : 3.552 contre D : 3.289 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit:

	4 ^{ème} Trimestre	
	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Rémunération du gestionnaire	3 255	2 992
Rémunération du dépositaire	297	297
<u>Total</u>	<u>3 552</u>	<u>3 289</u>

Note 10 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du premier janvier au 31 Décembre 2009, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2008

Montant	1 116 873
Nombre de titres	23 217
Nombre d'actionnaires	22

Souscriptions réalisées

Montant	3 175
Nombre de titres émis	66
Nombre d'actionnaires entrants	1

Rachats effectués

Montant	(23 524)
Nombre de titres rachetés	(489)
Nombre d'actionnaires sortants	(2)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	173 902
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	4 520
Frais de négociation	(390)
Régularisation des sommes non distribuables	(3 513)

Capital au 31-12-2009

Montant	1 271 043
Nombre de titres	22 794
Nombre d'actionnaires	21

**SITUATION TRIMESTRIELLE DE SICAV L'EPARGNANT
ARRETEE AU 31\12\2009**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS PROVISOIRES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009.

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 07 Avril 2009 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV L'EPARGNANT» pour la période allant du premier octobre au 31 décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 414.616.956, un actif net de D : 414.271.498 et un bénéfice de la période de D : 4.268.474.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «SICAV L'EPARGNANT », comprenant le bilan au 31 décembre 2009, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « SICAV L'EPARGNANT », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2009, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.
4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les emplois en titres émis par la « STB » représentent, à la fin de la période, 10,93% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Par ailleurs, les disponibilités et placements monétaires représentent à la clôture de la période 18,34% de l'actif net de la société, se situant ainsi au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

**Le commissaire aux comptes :
FINOR - Fayçal DERBEL**

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2009	31/12/2008
		338 002	256 277
Portefeuille-titres	4	157	002
		323 530	246 761
Obligations et valeurs assimilées		458	658
Titres OPC		14 471 699	9 515 344
			128 525
Placements monétaires et disponibilités		75 991 145	896
Placements monétaires	5	75 843 671	77 667 054
Disponibilités		147 474	50 858 842
Créances d'exploitation	9	623 654	689 343
		414 616	385 492
TOTAL ACTIF		956	240
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	8	345 458	313 166
Autres créditeurs divers		-	36 235
TOTAL PASSIF		345 458	349 401
ACTIF NET			
		397 537	369 345
Capital	11	741	874
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		4 560	3 881
Sommes distribuables de l'exercice en cours		16 729 197	15 793 085
		414 271	385 142
ACTIF NET		498	840
		414 616	385 492
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		956	240

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2009</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2009</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2008</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2008</i>
Revenus du portefeuille-titres	6	3 963 306	14 915 124	3 001 446	11 898 721
Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 940 859	14 289 347	3 001 446	11 643 907
Revenus des titres OPC		22 447	625 777	-	254 814
Revenus des placements monétaires	7	1 005 599	4 938 777	1 648 711	5 211 762
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		4 968 905	19 853 901	4 650 157	17 110 483
Charges de gestion des placements	10	(640 994)	(2 519 097)	(598 038)	(2 132 108)
REVENU NET DES PLACEMENTS		4 327 911	17 334 804	4 052 119	14 978 375
Autres produits		16 761	23 121	33 052	141 593
Autres charges		(1 941)	(1 941)	(116 278)	(505 677)
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 342 731	17 355 984	3 968 893	14 614 290
Régularisation du résultat d'exploitation		(1 304 841)	(626 787)	(92 678)	1 178 795
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		3 037 890	16 729 197	3 876 215	15 793 085
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 304 841	626 787	92 678	(1 178 795)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(74 257)	(579 316)	75 971	8 094
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-	203 890	-	(1 073)
RESULTAT DE LA PERIODE		4 268 474	16 980 558	4 044 864	14 621 312

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 1/10 au 31/12/2009</i>	<i>Période du 1/01 au 31/12/2009</i>	<i>Période du 1/10 au 31/12/2008</i>	<i>Période du 1/01 au 31/12/2008</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>4 268 474</u>	<u>16 980 558</u>	<u>4 044 864</u>	<u>14 621 312</u>
Résultat d'exploitation	4 342 731	17 355 984	3 968 893	14 614 290
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(74 257)	(579 316)	75 971	8 094
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-	203 890	-	(1 073)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>-</u>	<u>(17 188 552)</u>	<u>-</u>	<u>(12 189 488)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(33 072 294)</u>	<u>29 336 652</u>	<u>1 136 599</u>	<u>85 835 476</u>
Souscriptions				
- Capital	100 746 228	421 582 029	136 160 400	410 295 100
- Régularisation des sommes non distribuables	(78 174)	(110 817)	(1 408 427)	(4 246 319)
- Régularisation des sommes distribuables	3 714 178	15 796 006	5 238 388	9 750 371
Rachats				
- Capital	(132 540 933)	(393 044 757)	(134 915 700)	(324 754 500)
- Régularisation des sommes non distribuables	105 792	140 838	1 392 988	3 361 943
- Régularisation des sommes distribuables	(5 019 385)	(15 026 647)	(5 331 050)	(8 571 118)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(28 803 820)</u>	<u>29 128 658</u>	<u>5 181 463</u>	<u>88 267 301</u>
ACTIF NET				
En début de période	443 075 318	385 142 840	379 961 377	296 875 532
En fin de période	414 271 498	414 271 498	385 142 840	385 142 840
NOMBRE D'ACTIONS				
En début de période	4 341 316	3 731 742	3 719 295	2 876 336
En fin de période	4 020 073	4 020 073	3 731 742	3 731 742
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>103,051</u>	<u>103,051</u>	<u>103,207</u>	<u>103,207</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>0,97%</u>	<u>3,95%</u>	<u>1,03%</u>	<u>4,10%</u>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 31 DECEMBRE 2009**

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNANT est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 Janvier 1997 à l'initiative de la « STB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 21 décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV L'EPARGNANT bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2009, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.5- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.6- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.7- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.8- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.9- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.10- Obligations BATAM

Le portefeuille de la société enregistre à hauteur de D: 1.630.000 d'obligations émises par la société Héla d'Eléctroménéger et de Confort "BATAM" qui a fait l'objet d'un règlement amiable, suite à une mise sous administration judiciaire en octobre 2002.

Les événements qui se sont succédés depuis cette date, dont notamment les reports successifs d'échéances, conduisent à constater une incertitude quant au recouvrement de ces créances.

Pour se prémunir contre les risques associés à cette situation, une dépréciation totale a été constatée. Parallèlement, il a été procédé à la suspension de la constatation des intérêts courus depuis le 30/09/2004.

Ainsi, les emplois en obligations "BATAM" apparaissent au 31 Décembre 2009 pour une valeur nulle.

3.11- Changement de méthodes de présentation

3.7.1 Par rapport au 31 décembre 2008, les états financiers au 31 décembre 2009 traduisent au bilan, les changements de méthodes de présentation suivants :

- Avant le premier janvier 2009, les commissions de placement perçues d'avance sur les billets de trésorerie figuraient parmi les autres passifs. Au 31 décembre 2009 ces commissions sont présentées en déduction du coût des billets de trésorerie concernés.

- Antérieurement au 1^{er} janvier 2009, les sommes à l'encaissement, figuraient au niveau des disponibilités. Ces montants sont désormais présentés, au 31 décembre 2009, parmi les « créances d'exploitation ».
- Au 31 décembre 2008, les retenues à la source relatives aux intérêts précomptés sur les BTA, figuraient parmi les créances d'exploitation. A compter du 1^{er} janvier 2009, ces retenues à la source affectent l'encours des BTA concernés.

3.7.2 Par rapport au 31 décembre 2008, les états financiers au 31 décembre 2009 traduisent, au niveau de l'état de résultat, les changements de méthodes de présentation suivants:

- Jusqu'à la clôture de l'exercice 2008, les plus ou moins values potentielles sur obligations et valeurs assimilées étaient présentées au niveau des postes « autres charges » et « autres produits » et figurent, par conséquent au bilan, parmi les sommes distribuables de la période.

Cette méthode de présentation a été abandonnée afin de se conformer aux préconisations de la norme comptable n°16 relative à la présentation des états financiers des OPCVM. Ainsi et, à compter du 1^{er} janvier 2009 les plus ou moins values potentielles sur obligations et valeurs assimilées sont portées directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elles apparaissent également comme composantes du résultat net de la période (Voir note 3.2).

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2009 à D : 338.002.157 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2009	% Actif net
Obligations et valeurs assimilées				
		316 683 779	323 530 458	78,10%
Obligation de sociétés		74 755 431	74 741 017	18,04%
AFRICA 2003 TR A	4 500	90 000	91 568	0,02%
AFRICA 2003 TR B	3 000	60 000	61 045	0,01%
AIL 2005	8 300	166 000	169 264	0,04%
AIL 2007	10 000	600 000	601 266	0,15%
AIL 2008	10 000	800 000	810 485	0,20%
AIL 2009-1	7 000	700 000	731 015	0,18%
AMEN BANK 2006	10 000	800 000	831 744	0,20%
AMENBANK 2009 A	20 000	2 000 000	2 021 979	0,49%
AMENBANK A 2008	15 000	1 399 995	1 444 672	0,35%
AMENBANK B 2008	25 000	2 375 000	2 456 622	0,59%
AMENBANK2009 B	30 000	3 000 000	3 031 686	0,73%
ATB 2007/1 D	50 000	4 600 000	4 741 691	1,14%
ATB SUB2009 A2	40 000	4 000 000	4 101 352	0,99%
ATBSUB2009 B1	10 000	1 000 000	1 028 110	0,25%
ATL 2006/1	20 000	1 600 000	1 645 361	0,40%
ATL 2008	25 000	2 000 000	2 061 260	0,50%
ATL 2008	5 000	400 000	412 252	0,10%
ATL2008SUB	5 000	500 000	510 049	0,12%
BATAM2000	15 000	600 000	0	0,00%
BATAM2001	10 000	1 000 000	0	0,00%
BATAM98	3 000	30 000	0	0,00%
BH 2007	50 000	5 000 000	5 014 697	1,21%
BH 2009 A	20 000	2 000 000	2 000 000	0,48%
BNA 2009 SUB	28 000	2 800 000	2 888 814	0,70%
BTE 2009	49 000	4 900 000	4 960 331	1,20%
BTKD 2006	35 000	1 400 000	1 402 493	0,34%
CEREALES2001	2 000	400 000	410 667	0,10%
CHO 2009	6 000	600 000	602 976	0,15%
CHOCOMPANY 2009	3 000	300 000	300 000	0,07%
CIL 2004/1	20 000	800 000	811 292	0,20%
CIL 2004/2	15 000	300 000	312 658	0,08%
CIL 2008 SUB	10 000	1 000 000	1 055 616	0,25%
CIL 2008/1	10 000	800 000	814 133	0,20%
CIL 2009/1 F	8 000	800 000	815 816	0,20%
CIL 2009/2	15 000	1 500 000	1 518 908	0,37%
CIL 2009/3	10 000	1 000 000	1 000 000	0,24%
CIL2009/1 V	12 000	1 200 000	1 223 241	0,30%
DJERBAAG2000	10 000	125 000	130 274	0,03%
GL 2004-1	10 000	200 000	211 219	0,05%
HL 2008/1	10 000	800 000	828 190	0,20%
HOURIA2000	50 000	1 250 000	1 292 600	0,31%
MOURADI 2005	5 000	400 000	410 884	0,10%
PANOBOIS 2007	2 000	200 000	207 552	0,05%
SELIMA CLUB 2002	1 500	30 000	30 967	0,01%
SEPCM2002	5 000	71 436	74 666	0,02%
SIHM 2008 A	3 000	300 000	304 629	0,07%
SIHM 2008 C	5 000	500 000	507 715	0,12%
SIHM 2008 D	2 000	200 000	203 086	0,05%
SKANES BEACH 03	4 500	180 000	185 836	0,04%
STB 2008/2	50 000	5 000 000	5 225 096	1,26%
STM 2007 B	10 000	1 000 000	1 014 389	0,24%
STM 2007 C	4 000	400 000	405 756	0,10%
TL 2007-2	4 000	320 000	335 364	0,08%
TL SUB 2009	5 000	500 000	506 006	0,12%
TUN LEASE 2005-1	10 000	200 000	201 964	0,05%
UIB 2009-1 A	40 000	4 000 000	4 076 866	0,98%
UIB 2009-1 B	40 000	4 000 000	4 080 526	0,98%
UIB 2009-1 C	20 000	2 000 000	2 042 825	0,49%
UTL 2004	9 300	558 000	581 544	0,14%
Bons du trésor assimilables		241 928 348	248 789 441	60,05%
BTA 02/2015	39 933	41 774 594	43 170 924	10,42%
BTA 05/2022	33 903	34 806 418	35 989 601	8,69%
BTA 07/2017	16 500	16 389 500	16 843 648	4,07%
BTA 03/2019	27 000	28 085 300	29 108 127	7,03%
BTA 10/2013	26 397	26 006 828	26 473 337	6,39%
BTA 04/2010	2 000	2 076 440	2 083 153	0,50%
BTA 04/2014	50 707	52 753 700	53 858 865	13,00%
BTA 03/2012	16 500	16 526 318	17 163 456	4,14%
BTA 03/2016	9 000	9 353 000	9 657 078	2,33%
BTA 03/2013	6 000	6 142 000	6 315 754	1,52%
BTA 08/2011	8 000	8 014 250	8 125 498	1,96%
Titres des Organismes de Pacement Collectif		14 439 958	14 471 699	3,49%
Titres des OPCVM		12 189 965	12 210 465	2,95%
FCP SALAMET PLUS	45 000	467 235	472 185	0,11%
GENERAL OBLIG	20 000	2 083 386	2 065 320	0,50%
INTER OBLIGSICAV	9 500	1 003 913	1 009 736	0,24%
SANADETT SICAV	44 993	4 870 140	4 874 272	1,18%
UNIVERS OBLIG	36 260	3 765 291	3 788 952	0,91%
Fonds commun de créances		2 249 993	2 261 234	0,55%
FCC CREDIMO 1	5 000	1 505 300	1 512 821	0,37%
FCC CREDIMO 2	1 500	744 693	748 413	0,18%
TOTAL		331 123 737	338 002 157	81,59%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au

Billets de trésorerie avisés	
BT AIL	
BT HL	
Billets de trésorerie émis bénéficiaire d'une notation	
BT TL	
Bon du trésor à court terme	
BTC au 12/10/2010 acqui	
BTC au 12/10/2010 acqui	
BTC au 12/10/2010 acqui	
Comptes à terme \$TB	
Placement au 31/12/20	
Bon de caisse TQB	
Bon de caisse au 03/09	
Bon de caisse au 06/07	
Certificats de dépôt	
Certificat de dépôt STB au	
Certificat de dépôt STB au	
Certificat de dépôt STB au	
Certificat de dépôt STB au	
Certificat de dépôt STB au	
Certificat de dépôt STB au	

* Suite à l'accord conclu avec

Note 6 : Revenus du portefeuille

Le solde de ce poste s'élève po

Revenus des obligations	
- Intérêts	
Revenus des titres émis	
- Intérêts des BTA	
Revenus des titres des	
- intérêts des parts de	
TOTAL	

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier octobre au 31 décembre 2009 à D : 1.005.599, se détaillant ainsi :

Intérêts des billets de trésorerie	43 637
Intérêts des comptes à terme	145 184
Intérêts des BTCT	86 499
Intérêts des Bon de caisse	150 267
Intérêts des certificats de dépôts	580 012
TOTAL	1 005 599

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à D : 345.458, contre D : 313.166 au 31/12/2008 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Gestionnaire	148 169	153 514
Dépositaire	85 812	59 978
Commission de distribution	111 477	99 674
Total	<u>345 458</u>	<u>313 166</u>

Note 9 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à D : 623.654, contre D : 689.343 au 31/12/2008 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Sommes à l'encaissement	(a)	521 514	-
Frais bancaires à récupérer		97 154	429 837
Retenue à la source sur BTA	(b)	-	259 506
Autres		4 986	-
Total		<u>623 654</u>	<u>689 343</u>

(a) : Présentées parmi les disponibilités au 31/12/2008.

(b) : Affectent l'encours des BTA au 31 Décembre 2009.

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2009 à D : 640.994, contre D : 598.038 pour la période allant du 01/10 au 31/12/2008 et se détaillent ainsi :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Rémunération du gestionnaire	445 909	448 528
Rémunération du dépositaire	83 608	49 836
Commission de distribution	111 477	99 674
Total	<u>640 994</u>	<u>598 038</u>

Note 11 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 31 décembre 2009, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2008

Montant	369 345 874
Nombre de titres	3 731 742
Nombre d'actionnaires	4 044

Souscriptions réalisées

Montant	421 582 029
Nombre de titres émis	4 259 523
Nombre d'actionnaires nouveaux	1 225

Rachats effectués

Montant	(393 044 757)
Nombre de titres rachetés	(3 971 192)
Nombre d'actionnaires sortants	(783)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(579 316)
Plus (ou moins) values réalisées sur titres	203 890
Régularisation des sommes non distribuables	30 021

Capital au 31-12-2009

Montant	397 537 741
Nombre de titres	4 020 073
Nombre d'actionnaires	4 486

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DÉCEMBRE 2009

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 17 décembre 2007 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «Maxula Investissement SICAV» pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 6.707.757, un actif net de D : 6.678.431 et un bénéfice de la période de D : 73.812.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «Maxula Investissement SICAV» comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2009, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1.La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2.Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3.A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « Maxula Investissement SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2009, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

4.Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les emplois en titres émis par la société « UNIFACTOR » et par la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » représentent à la date de clôture, respectivement 11,21% et 11,06% de l'actif net de la société, dépassant ainsi le seuil de 10% fixé par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	<i>Note</i>	<i>31/12/2009</i>	<i>31/12/2008</i>
Portefeuille-titres	4	<u>4 263 421,579</u>	<u>1 994 193,241</u>
Obligations et valeurs assimilées		4 262 768,365	1 824 586,302
Tires des Organismes de Placement Collectif		653,214	169 606,939
Placements monétaires et disponibilités		<u>2 441 115,841</u>	<u>1 412 429,246</u>
Placements monétaires	5	1 958 498,598	1 378 268,267
Disponibilités		482 617,243	34 160,979
Créances d'exploitation	8	<u>3 219,825</u>	<u>2 235 887,913</u>
TOTAL ACTIF		<u>6 707 757,245</u>	<u>5 642 510,400</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	9	23 657,745	25 663,551
Autres créditeurs divers	10	5 668,976	7 227,111
TOTAL PASSIF		<u>29 326,721</u>	<u>32 890,662</u>
ACTIF NET			
Capital	13	6 457 877,095	5 434 232,961
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		166,151	288,184
Sommes distribuables de la période		220 387,278	175 098,592
ACTIF NET		<u>6 678 430,524</u>	<u>5 609 619,737</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>6 707 757,245</u>	<u>5 642 510,400</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Note Période du 01/10 au 31/12/2009 Période du 01/01 au 31/12/2009 Période du 01/10 au 31/12/2008 Période du 01/01 au 31/12/2008

Revenus du portefeuille-titres	6	47 968,113	166 849,806	24 097,746	37 299,726
Revenus des obligations et valeurs assimilées		47 968,113	152 160,920	24 097,746	37 299,726
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	14 688,886	-	-
Revenus des placements monétaires	7	30 747,231	91 052,683	13 173,394	76 885,131
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		78 715,344	257 902,489	37 271,140	114 184,857
Charges de gestion des placements	11	(15 693,157)	(50 361,779)	(7 503,109)	(27 057,871)
REVENU NET DES PLACEMENTS		63 022,187	207 540,710	29 768,031	87 126,986
Autres charges	12	(2 116,947)	(6 672,340)	(938,994)	(8 318,202)
RESULTAT D'EXPLOITATION		60 905,240	200 868,370	28 829,037	78 808,784
Régularisation du résultat d'exploitation		(77 275,544)	19 518,908	47 814,440	96 289,808
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		(16 370,304)	220 387,278	76 643,477	175 098,592
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		77 275,544	(19 518,908)	(47 814,440)	(96 289,808)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		4 714,957	(1 027,569)	519,121	1 027,970
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		8 463,765	24 222,600	3 811,749	15 212,913
Frais de négociation		(271,477)	(271,477)	-	-
RESULTAT DE LA PERIODE		73 812,485	223 791,924	33 159,907	95 049,667

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Période du 01/10 au 31/12/2009</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2009</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2008</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2008</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>73 812,485</u>	<u>223 791,924</u>	<u>33 159,907</u>	<u>95 049,667</u>
Résultat d'exploitation	60 905,240	200 868,370	28 829,037	78 808,784
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 714,957	(1 027,569)	519,121	1 027,970
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	8 463,765	24 222,600	3 811,749	15 212,913
Frais de négociation de titres	(271,477)	(271,477)		
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>-</u>	<u>(205 283,395)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(2 802 625,924)</u>	<u>1 050 302,258</u>	<u>1 374 717,566</u>	<u>4 514 475,803</u>
Souscriptions				
- Capital	7 938 580,673	22 928 561,465	5 074 400,000	21 298 900,000
- Régularisation des sommes non distribuables	20 636,358	41 907,326	13 621,178	25 851,248
- Régularisation des sommes distribuables	235 385,974	704 666,338	152 001,208	477 158,775
Rachats				
- Capital	(10 656 799,967)	(21 929 831,295)	(3 752 400,000)	(16 881 700,000)
- Régularisation des sommes non distribuables	(27 697,237)	(39 916,916)	(8 718,052)	(25 059,170)
- Régularisation des sommes distribuables	(312 731,725)	(655 084,660)	(104 186,768)	(380 675,050)
VARIATION DEL'ACTIF NET	<u>(2 728 813,439)</u>	<u>1 068 810,787</u>	<u>1 407 877,473</u>	<u>4 609 525,470</u>
ACTIF NET				
En début de période	9 407 243,963	5 609 619,737	4 201 742,264	1 000 094,267
En fin de période	6 678 430,524	6 678 430,524	5 609 619,737	5 609 619,737
NOMBRE D'ACTIONS				
En début de période	91 225	54 172	40 952	10 000
En fin de période	64 128	64 128	54 172	54 172
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>104,142</u>	<u>104,142</u>	<u>103,552</u>	<u>103,552</u>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009**

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 décembre 2007 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 27 décembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA INVESTISSEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2009, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.7.3 *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.7.4 *Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées*

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.7.5 *Evaluation des titres OPCVM*

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.7.6 *Evaluation des autres placements*

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.7.7 *Cession des placements*

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2009, à D : 4.263.421,579 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur 31/12/2009	% Actif net
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		4 189 999,600	4 262 768,365	63,83%
Obligations				
Obligations AIL 2008 au taux de 6,5%	5 000	400 000,000	405 299,726	6,07%
Obligations ATL 2008 au taux de 7%	5 000	500 000,000	510 126,027	7,64%
Obligations CIL 2008/1 au taux de 6,5%	1 000	80 000,000	81 424,658	1,22%
Obligations CIL 2009/1 au taux de 5,5%	3 500	349 999,600	356 961,280	5,34%
Obligations TLG 2008/2 au taux de 6,5%	3 000	240 000,000	241 196,712	3,61%
Obligations STB 2008/2 au taux de 6,5%	4 700	470 000,000	491 225,973	7,36%
Obligations TL 2009/1 au taux de 6,5%	1 500	150 000,000	156 517,808	2,34%
Obligations Amen Bank 2009/1 au taux variable de TMM+ 0,8%	3 000	300 000,000	303 118,649	4,54%
Obligations U.I.B 2009/1 au taux de 5,25%	3 000	300 000,000	305 799,452	4,58%
Obligations H.L 2009/1 au taux variable de TMM+ 1,5%	5 000	500 000,000	509 585,205	7,63%
Obligations H.L 2009/2 au taux de 5,5%	1 000	100 000,000	101 181,370	1,52%
Obligations BH 2009 au taux de TMM+ 0,8%	2 000	200 000,000	200 022,744	3,00%
Obligations CHO 2009 au taux de TMM+ 1%	3 000	300 000,000	300 035,428	4,49%
Obligations CIL 2009/3 au taux de 5,25%	1 500	150 000,000	150 138,133	2,25%
Obligations CIL 2009/3 au taux de TMM+ 0,75%	1 500	150 000,000	150 135,200	2,25%
Titres des Organismes de Placement Collectif		652,411	653,214	0,01%
Actions SICAV				
TUNISIE SICAV	5	652,411	653,214	0,01%
Total		4 190 652,011	4 263 421,579	63,84%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2009 à D : 1.958.498,598 et se détaille comme suit :

<i>Désignation du titre</i>	<i>Valeur nominale</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31/12/2009</i>	<i>% Actif net</i>
Dépôt à vue		557 109,390	560 389,992	8,39%
AMEN BANK		557 109,390	560 389,992	8,39%
Billet de trésorerie	1 400 000	1 392 611,288	1 398 108,606	20,93%
ATTJERI LEASING au 04/01/2010 (au taux de 5,23%)	650 000	646 995,681	649 774,676	9,73%
UNIFACTOR au 20/01/2010 (au taux de 5,30%)	750 000	745 615,607	748 333,930	11,21%
Total général		1 949 720,678	1 958 498,598	29,33%

Note 6 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 47.968,113 pour la période allant du 01.10 au 31.12.2009, contre D : 24.097,746 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	Trimestre 4 2009	Trimestre 4 2008
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	47 968,113	24 097,746
TOTAL	47 968,113	24 097,746

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.10 au 31.12.2009 à D : 30.747,231, contre D : 13.173,394 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	Trimestre 4 2009	Trimestre 4 2008
Intérêts des billets de trésorerie	23 652,167	3 792,641
Intérêts des dépôts à vue	2 666,767	1 620,877
Intérêts des comptes à terme	-	7 710,063
Intérêts des certificats de dépôt	4 428,297	49,814
TOTAL	30 747,231	13 173,394

Note 8 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste présente au 31 Décembre 2009 un solde de D : 3.219,825, contre D : 2.235.887,913 pour la même date de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Solde des souscriptions et des rachats de la journée du 31 Dé	1 874,456	2 235 887,913
Intérêt intercalaire emprunts obligataires "BH" et "CHO"	373,600	-
Autres	971,769	-
Total	<u>3 219,825</u>	<u>2 235 887,913</u>

Note 9 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31.12.2009 à D : 23.657,745 contre D : 25.663,551 au 31.12.2008 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Smart Asset Management	10 894,578	11 499,596
Maxula Bourse	10 894,578	11 499,596
Rémunération du dépositaire	1 868,589	2 664,360
Total	<u>23 657,745</u>	<u>25 663,551</u>

Note 10 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2009 à D : 5.668,976 contre D : 7.227,111 au 31.12.2008, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Redevance du CMF	609,166	316,216
Honoraires du commissaire aux comptes	-	2 370,620
Retenue à la source sur commissions	3 980,775	4 528,860
Autres	1 079,035	11,415
Total	<u>5 668,976</u>	<u>7 227,111</u>

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce compte s'élève pour la période allant du 01.10 au 31.12.2009 à D : 15.693,157 contre D : 7.503,109 pour la même période de l'exercice précédent, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Commission de gestion	6 725,890	3 215,617
Commission de distribution	6 725,890	3 215,617
Commission de dépôt	2 241,377	1 071,875
Total	<u>15 693,157</u>	<u>7 503,109</u>

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01.10 au 31.12.2009 à D : 2.116,94 938,994 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Redevance du CMF	1 899,972	908,374
Commissions bancaires	216,975	30,620

Note 13 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier janvier au 31 Décembre 2009, se détaillent comme suit :

Capital au 31-12-2008

Montant	5 434 232,961
Nombre de titres	54 172
Nombre d'actionnaires	117

Souscriptions réalisées

Montant	22 928 561,465
Nombre de titres émis	228 567
Nombre d'actionnaires nouveaux	653

Rachats effectués

Montant	(21 929 831,295)
Nombre de titres rachetés	(218 611)
Nombre d'actionnaires sortants	(525)

Autres mouvements

Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	24 222,600
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1 027,569)
Frais de négociation	(271,477)
Régularisation des sommes non distribuables	1 990,410

Capital au 31-12-2009

Montant	6 457 877,095
Nombre de titres	64 128
Nombre d'actionnaires	245

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DÉCEMBRE 2009

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 20 Novembre 2008 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué un examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la Poste OBLIGATAIRE SICAV TANIT, comprenant le bilan au 31 Décembre 2009, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 5.916.314 dinars et un résultat net de la période de 50.311 dinars.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires arrêtés au 31 décembre 2009 ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations post-conclusion

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous avons procédé aux vérifications du respect par la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette vérification nous formulons les observations suivantes :

1. Les placements monétaires constitués par des valeurs mobilières représentant des titres de créances à court terme émis par l'Etat et les valeurs mobilières représentant des titres de créances à court terme négociables sur les marchés relevant de la banque centrale de Tunisie, représentent au 31 décembre 2009 42,72% de l'actif de la société POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, soit 12,72% au-delà du seuil de 30% autorisé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

2. La société POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT emploie à concurrence de 33,89% de son actif en billets de trésorerie émis par la société hôtelière EL KANTAOUI, soit 23,89% au-delà du seuil de 10% autorisé en matière d'emploi de l'actif en titres émis ou garantis par un même émetteur autre que l'Etat et les collectivités publiques locales et tel que prévu par l'article 29 du code des organismes de placement.

3. La société POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT emploie à concurrence de 30,69% de son actif net en actions SICAV BH OBLIGATAIRE, soit 25,69% au-delà du seuil de 5% autorisé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière d'emploi de l'actif net en actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Samir Labidi



BILAN

au 31 DECEMBRE 2009

(Unité : 1000 TND)

	Notes	31/12/2009	30/09/2009
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	2,226,812	293,581
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		1,812,600	81,418
b - Obligations et Valeurs assimilées		414,212	212,163
c - Autres Valeurs			
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		3,689,502	1,602,028
a - Placement monétaires	3-3	2,527,228	515,383
b - Disponibilités	3-10	1,162,274	1,086,645
AC 3 - Créances d'exploitation		0	0
AC 4 - Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIF		5,916,314	1,895,609
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3-6	7,085	4,233
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-7	2,177	4,120
TOTAL PASSIF		9,261	8,353
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	3-5	5,738,496	1,844,478
CP 2 - Sommes distribuables		168,556	42,778
a - Sommes distrib.des exercices antérieurs		0	0
b - Sommes distribuables de l'exercice		168,556	42,778
ACTIF NET		5,907,053	1,887,256
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		5,916,314	1,895,609

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 06 juillet au 31 décembre 2009
(Unité: 1000 TND)

	Notes	Période du 06/07/2009 au 31/12/2009	Période du 06/07/2009 au 30/09/2009	Période du 01/10/2009 au 31/12/2009
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	19,124	16,743	2,379
a - Dividendes		12,669	12,669	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés		6,455	4,075	2,380
c - Revenus des autres valeurs		0	0	0
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	41,815	18,195	23,620
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		60,939	34,938	25,999
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-8	11,318	4,233	7,085
REVENU NET DES PLACEMENTS		49,621	30,705	18,914
<u>PR 3 - Autres produits</u>		95	95	0
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-9	4,303	5,406	-1,103
RESULTAT D'EXPLOITATION		45,413	25,394	20,019
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		123,144	17,384	105,760
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		168,556	42,778	125,778
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-123,144	-17,384	-105,760
* Variation des +/- values potentielles sur titres		4,148	-1,155	2,993
* +/- values réalisées sur cession des titres		751	-1,236	-485
* Frais de négociation				
RESULTAT NET DE LA PERIODE		50,311	23,003	22,526



ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 06 juillet au 31 décembre 2009

(Unité: 1000 TND)

	Période du 06/07/09 au 31/12/09	Période du 06/07/09 au 30/09/09	Période du 01/10/09 au 31/12/09
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>			
a - Résultat d'exploitation	45,413	25,394	20,019
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	4,148	- 1,155	5,303
c - +/- values réalisées sur cession de titres	751	- 1,236	1,987
d - Frais de négociation de titres	-		
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>			
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>			
a - Souscriptions	5,379,860	902,097	4,477,763
* Capital	5,253,900	887,300	4,366,600
* Régularisation des sommes non distrib.	-	10,862	-
* Régularisations des sommes distrib.	-	-	7,492
* Droits d'entrée	136,821	18,167	118,654
b - Rachats			
* Capital			
* Régularisation des sommes non distrib.	523,718	38,444	485,274
* Régularisation des sommes distrib.	511,000	37,800	473,200
* Droits de sortie	-	959	-
	13,677	783	12,894
VARIATION DE L'ACTIF NET	4,906,453	886,656	4,019,797
<u>AN 4 - Actif Net</u>			
a - En début de période	1,000,600	1,000,600	1,887,256
b - En fin de période	5,907,053	1,887,256	5,907,053
<u>AN 5 - Nombre de parts</u>			
a - En début de période	10,006	10,006	18,501
b - En fin de période	57,435	18,501	57,435
VALEUR LIQUIDATIVE	102,848	102,008	102,848
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	3,18%		3,27%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**Arrêtées au 31 / 12 / 2009**

(Unité en Dinars Tunisiens)

1 - Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/12/2009 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Principes comptables appliqués :

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont comptabilisés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en comptes en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admises et non admises à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet depuis leur acquisition, de transaction ou de cotation à un prix différent. Ils sont évalués à la valeur de marché lorsqu'ils ont fait l'objet de transaction ou de cotation à une date récente.

Les placements en Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont évalués à leur coût d'acquisition ajusté du montant de l'amortissement de la décote ou de la prime jusqu'à l'échéance.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3 - Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat**3 - 1 Note sur le portefeuille - titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2009 à 2.226.811,272 Dinars. L'état du portefeuille titre au 31 décembre 2009 se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31-12-2009	% Actif	Note / Garantie
Titres émis par le Trésor					
BTA 5,5% mars 2019	200	1000,000	214.188,077	3,62%	ETAT
Titres émis par des sociétés					
CHO 2009	200	100,000	200.023,627	3,38%	BIAT
OPCVM				% Actif net	
SICAV BH OBLIGATAIRE	17656	102,427	1.812.600,272	30,69%	-
Total du portefeuille-titres			2.226.811,976	37,64%	

Les entrées en portefeuille-titres qui ont été enregistrées pendant la période allant du 01-10-2009 au 31-12-2009, concernant la souscription à l'emprunt obligataire « CHO 2009 » pour un montant de 200.000 DT ainsi que les souscriptions aux parts émis par la SICAV BH OBLIGATAIRE pour un montant total de 2.467.839,705 Dinars.

Les sorties du portefeuille-titres qui ont été enregistrées concernent les rachats de parts d'actions SICAV BH OBLIGATAIRE et qui s'élèvent pour la même période à un total de 1.014.108,916 Dinars.

3-2 Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **19.124,261 DT** au **31-12-2009**, et se détaillent ainsi :

Désignation	31-12-2009
Revenus de parts d'OPCVM	12.668,832
Revenus des BTA	6.292,602
Revenus des obligations	162,827
Total	19.124,261

3-3 Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au **31-12-2009** à **2.525.227,778 DT** se détaillant comme suit :

Désignation	Coûts d'acquisition	Valeur au 31-12-2009	% actif	Emetteur	Garantie
Billet de trésorerie ST MOURADI	500.000	522.027,778	8,82%	ST MOURADI	BH
Billet de trésorerie SH El Kantaoui	2.000.000	2.005.200,000	33,89%	SH El Kantaoui	BH
	2.500.000	2.527.227,778	42,72%		

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste totalise au 31.12.2009 à 41.814,624 DT et représente le montant des intérêts courus sur les billets de trésoreries et les placements à terme :

Désignation	31-12-2009
Intérêts des placements à termes	14.586,846
Intérêts des billets de trésoreries	27.227,778
Total	41.814,624

3-5 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

<i>Libellé</i>	<i>31/12/2009</i>
<i>Capital initial constitué</i>	
Montant	1.000.600
Nombre de titres	10.006
Nombre d'actionnaires	7
<i>Souscriptions réalisées</i>	
Montant (nominal)	5.253.900
Régul. Des sommes non distribuables	(10.862)
Nombre de titres émis	52.539
<i>Rachats effectués</i>	
Montant (nominal)	511.000
Régul. Des sommes non distribuables	(959)
Nombre de titres émis	5110
<i>Autres effets sur le capital</i>	
Moins values potentielles sur titres	4.148
Moins values réalisés sur cession de titres	751
<i>Capital au 31 décembre 2009</i>	
Montant	5.738.496
Nombre de titres	57.435

3-6 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au **31-12-2009** à **7.084,535 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	31-12-2009
Rémunération du gestionnaire à payer	1.250,214
Rémunération du dépositaire à payer	5.834,321
Total	7.084,535

3-7 Autres créditeurs divers :

Le solde de ce poste s'élève au **31-12-2009** à **2.176,804 DT** et détaille comme suit :

Désignation	31-12-2009
Etat retenues à la source	(210,959)
Honoraires du commissaire aux comptes	2.000
Redevances CMF à régler	385,882
TCL à payer	1,881
Total	2.176,804

3-8 Charge de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du distributeur et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de distribution et de gestion conclues par la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT ». Le solde de ce poste s'élève au **31-12-2009** à **11.317,682 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	31-12-2009
Rémunération du gestionnaire	1.997,240

Rémunération du distributeur	9.320,442
Total	11.317,682

3-9 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que les rémunérations d'intermédiaires et honoraires, les charges de pré-exploitation, la T.C.L ainsi que l'impôt et taxes et versements assimilés. Le solde de ce poste s'élève au **31-12-2009** à **4 303,287 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	31-12-2009
Redevances CMF	1.331,492
Honoraires du commissaire aux comptes	2.000,000
Charges de pré-exploitation	475,060
Impôt et taxes et versements assimilés	219,261
T.C.L	98,128
Autres charges	179,346
Total	4.303,287

3-10 Disponibilités :

Ce poste enregistre les placements à termes, les dépôts à vue au niveau du compte courant, ainsi que les sommes à l'encaissement. Le solde de ce poste s'élève au **31-12-2009** à **1.162.274,138 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	31-12-2009
Placements à terme	1.021.911,241
Dépôts à vue	140.223,763
Sommes à l'encaissement	139,134
Total	1.162.274,138